

Avis voté en plénière du 9 octobre 2018

Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

Déclaration du groupe Personnalités qualifiées

Olga Trostiansky : « Les Parcs naturels régionaux représentent 15 % du territoire, 4 000 communes et 6 % de la population.

En tant que parisienne et urbaine, les PNR font sens pour moi car ils permettent de réunir les habitants autour de valeurs communes et de constituer des écosystèmes vertueux, où sont prises en compte les dimensions de développement durable, humaines économiques et environnementales.

Avec des actions favorisant le maintien et la création d'emplois dans l'industrie, le service et le tourisme, des initiatives d'énergies renouvelables et de biodiversité.

Ce qui m'a particulièrement frappé dans la visite à laquelle j'ai participé au Parc du Gâtinais, créé en 1985 en Île de France, c'est une gouvernance avec une participation citoyenne des habitantes et des habitants.

Mais Ce sont aussi les innovations et expérimentations menées : un projet de réhabilitation d'une friche industrielle a été possible, grâce à la coopération sur le terrain et le partenariat avec des parties prenantes impliquées, ici avec l'État, le département et la région.

La rénovation a permis d'y installer 13 artisans de métiers divers dans un premier temps, puis la construction d'un bâtiment HQE intégrant un système de récupération des eaux de pluie et une installation photovoltaïque dans la toiture et une structure d'insertion dans la récupération et le recyclage d'objets. A été développée plus récemment une ligne de transformation pour la réalisation de parpaings de chanvre.

Pour tous ces projets, une ingénierie et des études qui se développent au service de ce territoire, avec des réalisations concrètes.

Un autre exemple c'est la relance de l'élevage de la poule blanche du Gâtinais.

Mais tout cela n'est pas si simple : des tensions financières et des difficultés existent.

Il est donc nécessaire :

- de mieux évaluer les résultats obtenus, notamment en matière d'emplois ;
- de continuer à mutualiser les compétences et favoriser les complémentarités ;
- de permettre des procédures simplifiées pour l'obtention de fonds par l'Union européenne.

Pour conclure, Les PNR doivent donc développer et rendre plus visibles leurs atouts ; cela doit contribuer à obtenir toutes les cartes en mains pour encourager leur maintien et leur développement à venir, permettant d'allier développement économique et environnemental, nouvelles façons de penser la démocratie et lien social. Je voterai cet avis de manière favorable. »

Jean-Louis Joseph : « Ayant moi-même présidé un parc, ayant présidé la fédération nationale des Parcs, nommé à ce titre au sein de notre assemblée dans le groupe des personnalités qualifiées, je me réjouis de la qualité de cet avis, très concret.

J'avis émis l'idée, vu le caractère transversal des Parcs, que plusieurs sections de notre assemblée puissent préparer cet avis – je pensais à l'environnement, à l'agriculture, à la culture.

Mais notre rapporteur a su, avec la section aménagement durable des territoires, bien traiter le sujet.

Les Parcs trouvent ici l'écho et la reconnaissance de leur immense travail pour notre pays.

Précurseurs il y a 50 ans du développement durable, les Parcs sont les auteurs de très nombreuses innovations pour le maintien et la reconquête de la biodiversité, pour la transition énergétique, pour le développement local et l'emploi dans les territoires ruraux.

Plébiscités par la très grande majorité des élus locaux, probablement pas assez connus de la population, ils sont aujourd'hui enviés, copiés à l'étranger où les Parcs dits « à la française », avec leur gouvernance particulière, leur rôle d'assembler des politiques publiques et la qualité de leur équipe technique sont reconnues.

Cet avis est très attendu par le réseau qui espère que le gouvernement pourra en retenir les préconisations parmi lesquelles j'ai retenu :

- la reconnaissance des Parcs comme structures d'expérimentations en leur donnant véritablement le droit à expérimenter ;
- la reconnaissance des Parcs comme territoires de mise en œuvre des politiques publiques territorialisées, notamment dans leur capacité à intégrer les questions de biodiversité dans toutes les politiques ;
- le financement pérenne bien sûr avec non pas une fiscalité propre mais une fiscalité affectée ;
- enfin la création d'une structure ad hoc de gestion pour les Parcs permettant une plus forte association, implication de la société civile dans la gouvernance.

Je me fais l'interprète des 53 Parcs naturels régionaux de France que je rejoindrai demain avec notre rapporteur pour leur congrès annuel pour le remercier, ainsi que la section Aménagement durable des territoires et vous madame la Présidente. »